

Délibération n°250028

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 7 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Etaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jennifer RENAUDIN, Sophie GRIMAUD ESCORISA, Bruno VICTORIA, Audrey FOULQUIER, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET, Jérôme POMARAT

Absents : Jean-Pierre TORAN (pouvoir donné à Jean-Pierre DEMNI), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU), Pascale KHAMNOUTHAY (pouvoir donné à Jean-Marc NADAL)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 01/04/2025 Date d’Affichage : le 01/04/2025
Date de mise en ligne de la délibération : le 09/04/2025

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :
ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2025

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Considérant l’instruction budgétaire et comptable M57 et après en avoir délibéré,

ADOpte le budget primitif 2025 de la commune comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Section Fonctionnement	1 962 734 €	1 962 734 €
Section Investissement	535 398 €	535 398 €
TOTAL DU BUDGET	2 498 132 €	2 498 132 €

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 7 avril 2025

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



Le Maire,
Gérard POUJADE

La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE